



Projet intitulé : « *Supporting effective management and community surveillance in the Douala-Edea Marine Protected Area, and advocacy campaigns to end destructive industrial fishing in Cameroon (in Marine Protected Areas, territorial seas and beyond)* »

Atelier d'élaboration des lignes directrices des directives pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des aires protégées marines et autres mesures de conservation efficaces par zone marine au Cameroun

COMMUNIQUE FINAL

Sur invitation du Ministre des Forêts et de la Faune, il s'est tenu du 09 au 11 mars 2023, dans la salle de réunions de HOST Hôtel de Nkolafamba, l'atelier d'élaboration des lignes directrices des directives pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des aires protégées marines et autres mesures de conservation efficaces par zone marine au Cameroun. Présidés par **Monsieur LEKEALEM Joseph, Directeur de la Faune et des Aires Protégées, représentant le Ministre des Forêts et de la Faune**, les travaux dudit atelier avaient pour objectif d'élaborer l'ossature des éléments à prendre en compte dans le document des directives d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des aires marines protégées, élargis aux autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) marine au Cameroun.

Y ont pris part, outre les personnels des administrations sectorielles (MINFOF, MINEPDED, MINTOUL, MINEPIA, MINAS, MINRESI), les Enseignants d'Universités (Yaoundé I, Buéa et Douala), les Chercheurs, les Organisations de la Société Civile (People Earth Wise, Tube AWU, AJESH, ACBM, APCAM, , Cameroun Ecologie, CFS), les Organisations Nationales et Internationales (CWCS, EJF, WWF, AWF, AMMCO, Planète Urgence), le représentant des



communautés (pêcheurs de palourdes de Mouanko) et le représentant du PSMNR-SW, soit environ 80 participants réunis pour cet atelier. Confère liste de présence jointe en annexe.

Les travaux se sont déroulés suivant les articulations ci-après :

- La cérémonie d'ouverture ;
- Les exposés thématiques ;
- Les travaux de groupe suivis des échanges.

1- Cérémonie d'ouverture

La séance solennelle d'ouverture a été marquée par deux (02) allocutions notamment celle de **Monsieur Gordon AJONINA, Coordonnateur National de Cameroon Wildlife Conservation Society (CWCS)**, qui a saisi l'opportunité de sa prise de parole pour saluer l'excellente collaboration qui existe entre son organisation et le ministère des forêts et de la faune et par la même occasion a rappelé l'intérêt et les enjeux des travaux qui réunissent les participants conviés à l'atelier d'élaboration des lignes directrices des directives pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des aires protégées marines et autres mesures de conservation efficaces par zone marine au Cameroun.

A la suite du Coordonnateur National de CWCS, **Monsieur LEKEALEM Joseph, Directeur de la Faune et des Protégés, Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune**, a tout d'abord souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les participants. Il a poursuivi son allocution en présentant les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) et énumérer les attentes du gouvernement sur la gestion de la faune et des aires protégées. Par ailleurs, et face à la problématique de gestion des écosystèmes marins et de mangroves, il a évoqué les limites observées tant sur le plan technique que normatif entravant la gestion des aires marines protégées et les autres mesures de conservation efficace par zone marine (ACMEZ). De ce fait, et pour mettre un terme à son propos, il a engagé les participants à militer en faveur de l'atteinte des objectifs de l'atelier, puis il a déclaré ouvert les travaux.

2- Exposés thématiques

A la suite du propos introductif du Directeur de la Faune et des Aires Protégées, place a été donnée à la présentation des exposés thématiques qui ont porté sur :

- Etat de lieux de l'aménagement des aires protégées au Cameroun ;
- Defis et enjeux liés aux aires marines protégées ;
- Les aires marines protégées (AMP) et autres mesures de conservation efficaces par zone marine (OECMs) : statut de conservation, contraintes et perspectives de gestion durables au Cameroun ;
- Contenu général des plans d'aménagement et de gestion (PAG) des aires protégées au Cameroun.

Sans être exhaustif, ces exposés ont donné lieu aux échanges autour des préoccupations suivantes :

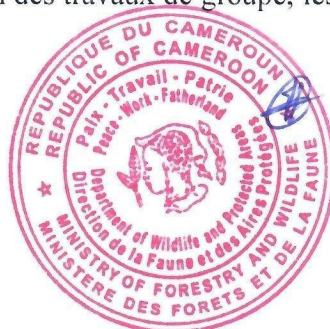


- l'implication des communautés locales et étrangères (qui sont des parties prenantes) dans le processus d'élaboration des plans d'aménagements des aires protégées ;
- la prise en compte des diversités culturelles et des communautés pour éviter la marginalisation ;
- la nécessité de formation et d'implication des spécialistes dans la gestion des aires marines protégées ;
- la prise en compte de l'aspect recherche lors de l'élaboration des directives ;
- la prise en compte des OECM dans la gestion de la biodiversité ;
- la prise en compte des considération de développement et de conservation ;
- la prise en compte de l'approche réseautage dans le bassin océanique pour la migration des espèces marines dans l'élaboration des directives ;
- la prise en compte des engagements internationaux au niveau des aires marines protégées pour une conservation efficace ;
- la nécessité de prendre en compte les données de référence existantes en aval et en amont ;
- la nécessité de prendre en compte de l'espace et les acteurs sur les plans d'eaux marins ;
- la prise en comptes des dépôts pétroliers ;
- la prise en compte des zones tampon ;
- le choix de la catégorisation (selon l'UICN) à donner aux AMP. Le constat étant que la plus part des zones sont à usages multiples ;
- la nécessité de faire attention aux orientation à donner au Directives (Critères) ;
- la gestion des conflits ;
- la définition des modèles d'accompagnement des communautés et autres partenaires techniques et financiers ;
- la prise en compte des espèces migratrices et des conventions qui les encadrent ;
- la catégorisation des OECM ;
- la prise en compte des connaissance endogènes et règles des communautaires ;
- la prise en compte du repos biologique ;
- la place des CTD dans la gestion des AMP ;
- le suivi évaluation des plans d'aménagements des AMP.

3- Restitution des travaux de groupe

Lors de cette phase, les quatre (04) groupe mis sur pieds ont présenté à tour de rôle, la contribution qu'ils ont pu apportés dans le cadre de l'élaboration du projet de document des directives d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des aires marines protégées.


Au terme des échanges et de la restitution des travaux de groupe, les participants ont formulé les recommandations ci-après :



- Organiser un atelier de réflexion regroupant les administrations concernées par les zones conservées dénommées « autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) » au Cameroun ;
- Faire un état de lieu sur le processus de création de l'aire marine protégée de Ndongore en vue de le finaliser ;
- Envisager la prise en compte lors des prochains recrutements dans la Fonction Publique au profil du MINFOF, les personnels ayant des compétences dans les domaines halieutiques (gestion des pêches, écosystèmes aquatiques, et océanographie) ;
- prendre en compte les aspects en lien avec la gestion des Aires protégées marines et autres mesures de conservation dans les modules de formation des écoles sous-tutelles du MINFOF ;
- Mettre en place un cadre de concertation avec tous les acteurs, notamment tous les sectorielles concernées par la gestion des AMP
- étendre le champ d'intervention du projet « *Supporting effective management and community surveillance in the Douala-Edea Marine Protected Area, and advocacy campaigns to end destructive industrial fishing in Cameroon (in Marine Protected Areas, territorial seas and beyond)* » déployer par CWCS dans le Parc National de Douala-Edéa, à d'autres écosystèmes marins, notamment au Parc National Marin Manyangue na Elombo Campo et au projet de création du Parc National de Ndongore.

Fait à Nkolafamba, le 11 mars 2023

Pour les participants



Lekealem Joseph
Ingénieur Général des Eaux et Forêts
Hors Echelle